



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 680-1

AVIS est donné par la soussignée que le règlement n° 680-1 intitulé : *Règlement modifiant le règlement n° 680 interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les établissements exerçant une activité commerciale* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 10 mai 2022.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 11 mai 2022.

Nadine Poissant
Assistante-greffière